

Séance extraordinaire du 9 juin 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 9 juin 2014 à 19 h, à la salle de conseil, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Réjean Major Maire
 Monsieur Luc Larivière Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Karo Poirier Conseillère
 Monsieur Pierre Parisien Conseiller

Sont absents : Monsieur Steve Lefebvre Conseiller
 Monsieur Gaston Lacroix Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Raymonde Tremblay, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE
----------	-------------------------------

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 19 h.

Les membres du conseil, ceux présents et ceux absents, ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

0 Ouverture de la séance

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

900 Varia

900-1 Échange de terrain – Municipalité de Bouchette et Fabrique Saint-Gabriel de Bouchette

1000 Période de questions

1100 Levée de la séance extraordinaire

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Échange de terrain – Municipalité de Bouchette et Fabrique Saint-Gabriel de Bouchette

M.B.2014-06-09-151

Considérant la demande déposée par les représentants de la Fabrique Saint-Gabriel de Bouchette pour céder une parcelle de terrain appartenant à la Fabrique en faveur de la municipalité de Bouchette;

Considérant qu'il serait avantageux pour la municipalité d'accepter cette proposition;

Considérant que cette cession se situe sur une partie du lot 16-1, rang 2, canton de Bouchette, et que la partie à être cédée serait d'une superficie d'environ 2 acres de terrain; le tout sera confirmé par description technique;

Considérant qu'une demande de prix a été demandée à Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre pour préparer une description technique pour cette parcelle de terrain ainsi qu'à Johanne Lachapelle, notaire pour préparer tous les documents nécessaires pour cette transaction immobilière;

Considérant que les honoraires professionnels relatifs à cette transaction seraient aux frais de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de donner les mandats nécessaires aux professionnels, soit, Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre, de la firme AGR.SAT, pour préparer une description technique au montant de 650.00\$ plus taxes et Joanne Lachapelle, notaire, pour préparer l'acte de cession pour un montant de 676.67\$ taxes incluses. Il est de plus résolu de mandater la directrice générale Claudia Lacroix et le maire Réjean Major à signer tous les documents relatifs à cette transaction. La dépense reliée à cette transaction sera imputée au poste «Honoraires professionnels » (02-190-00-412).

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2014-06-09-152

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de lever la présente séance à 19h10 .

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Raymonde Tremblay
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe